

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CX 4/40.2

CL 2013/14-PR
Mai 2013

AUX : Points de contact du Codex
Organisations internationales intéressées

DU : Secrétariat
Commission du Codex Alimentarius
Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
Courriel : codex@fao.org
Télécopie : +39 06 57053057
Viale delle Terme di Caracalla,
00153 Rome, Italie

OBJET : Distribution du Rapport de la quarante-cinquième session du Comité Codex sur les résidus de pesticides (REP13/PR)

Le rapport de la quarante-cinquième session du Comité Codex sur les résidus de pesticides sera examiné lors de trente-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, Italie, 1^{er} - 5 juillet 2013).

PARTIE A : QUESTIONS PRÉSENTÉES POUR ADOPTION PAR LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

1. Projet de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 8 (par. 17 -90, Annexe II) ;
2. Avant-projet de limites maximales de résidus de pesticides à l'étape 5/8 (avec omission des étapes 6/7) (par. 17 – 90, Annexe III).

Les gouvernements et organisations internationale désireux de soumettre leurs commentaires sur les projet et avant-projets de LMR, sont priés de la faire par écrit, conformément à *la procédure pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes* (Partie 3 – *Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes*, Manuel des procédures de la Commission du Codex Alimentarius) **de préférence par courriel** à l'adresse susmentionnée et ce **avant le 15 juin 2013**.

3. **Avant- projet de révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* à l'étape 5 – groupes de végétaux sélectionnés (racines et tubercules)** (par. 123, Annexe XI).

Les gouvernements et organisations internationales désireux de soumettre leurs commentaires sur les projets et avant-projets de LMR, sont priés de la faire par écrit, conformément à *la procédure pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes* (Partie 3 – *Procédure uniforme pour l'élaboration de normes Codex et textes connexes*, Manuel des procédures de la Commission du Codex Alimentarius) **de préférence par e-mail** à l'adresse susmentionnée et ce **avant le 15 juin 2013**.

PARTIE B : AUTRES QUESTIONS DEMANDANT UN ACTION DE LA PART DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

4. Limites maximales de résidus de pesticides recommandées pour révocation (par. 17- 90, Annexe IV).
5. **Principes et directives pour l'application du concept de proportionnalité pour évaluation de limites maximales de résidus de pesticides** (pour inclusion dans le Manuel de procédures comme Annexe aux *Principes d'analyse de risques appliqués par le Comité Codex sur les résidus de pesticides*) (par. 98, Annexe VIII).
6. **Amendements aux limites maximales de résidus de pesticides pour les groupes de fruits en raison de la révision de la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* pour lesdits groupes de produits** (par. 109 – 110, Annexe IX).

Les gouvernements et organisations internationales désireux de soumettre leurs commentaires sur les révocations proposées des LMR Codex, sont priés de le faire par écrit, **de préférence par e-mail**, à l'adresse susmentionnées et ce **avant le 15 juin 2013**.

PARTIE C : Demande de commentaires et informations sur

7. Questions se rapportant à la JMPR 2013, incluant les formulaires de préoccupations (par. 17 90).

Les pays et observateurs spécifiés sous des composés individuels concernant des questions se rapportant à la JMPR 2013 (par exemple BPA, évaluation de résidus, évaluation d'apport journalier, etc.) sur un (des) pesticide(s)/produit(s) spécifique(s) devant être examinés par la JMPR 2013, y compris la soumission de formulaires de préoccupation accompagnés des données nécessaires, sont invités à envoyer les informations ou données à **1)** Melle Yong Zhen YANG, Agent agricole et Secrétaire JMPR, Viale delle Terme di Caracalla, Rome 00153, Italie, Télécopie : + 39 06 57053224, Courriel : YoungZhen.Yang@fao.org; **2)** Dr Philippe VERGER, Secrétaire OMS JMPR, Avenue Appia 20, 1211 Genève 27, Suisse, Télécopie : +41 22 791 4807, Courriel : vergerp@who.int; **3)** Dr Xiongwu QIAO, Shanxi Academy of agricultural sciences, 2 Changfeng Street, Taiyuan, Shanxi Province, 030006, R.P. Chine, Télécopie : +86 351 7126215, Courriel : ccpr_qiao@agri.gov.cn, ccpr@agri.gov.cn; et **4)** Secrétariat, de la Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie, Télécopie : +39 06 57054593 ; Courriel : codex@fao.org **avant le 30 juin 2013**.

Les pays et observateurs spécifiés sous certaines composés individuels dans REP 13/PR, Annexe XII, concernant les questions se rapportant aux futures réunions de la JMPR (BPA évaluation de résidus, estimation de l'apport quotidien, etc.) sur un pesticide/produit(s) spécifique(s) devant être examinés les années suivantes par la JMPR, sont invités à envoyer les informations ou données **un an avant** que la JMPR n'examine ces composés et ce à l'adresse susmentionnée.